

Estérel Côte d'Azur Agglomération
624 Chemin Aurélien – 83700 SAINT-RAPHAEL
Tél.: 04.94.19.31.00

PChO/ABE

DECISION DU PRESIDENT

N°2025 - 38

SUBVENTION/ FUB

OBJET : Demande de prime Alvéole plus à la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION » (VAR),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » inscrite à l'article 5-2 des statuts d'Estérel Côte d'Azur Agglomération,

VU la délibération n°79 en date du 11 juillet 2020 du Conseil communautaire ayant proclamé Monsieur Frédéric MASQUELIER Président de la Communauté d'Agglomération et l'ayant déclaré installé,

VU la délibération n°109 en date du 11 juillet 2020 du Conseil communautaire de l'agglomération portant délégation au Président pendant la durée de son mandat pour demander à tout organisme financeur, public ou privé, français ou européen, l'attribution de subventions pour les projets communautaires quel que soit le mode de gestion du service public communautaire, qu'il s'agisse de subvention de fonctionnement ou d'investissement, par dépôt direct d'un dossier ou par la réponse à un appel à projet individuel ou collectif en étant notamment associé avec des partenaires publics ou privés français ou européens et toutes demandes environnementales et réglementaires,

VU la délibération n°183 en date du 13 décembre 2021 du Conseil communautaire approuvant le Schéma Directeur vélo Intercommunal,

CONSIDERANT l'absence de stationnement sécurisés pour les vélos sur les parkings publics de la zone d'activité d'Epsilon 1 à Saint-Raphaël et du Château Gallieni à Fréjus,

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier du soutien financier de la FUB grâce au programme d'aide « ALVEOLE plus » qui vise à déployer 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos,

DECIDE

Article 1 :

De solliciter de la FUB, l'attribution d'une aide financière au titre du Programme Alvéole Plus, d'un montant de 14 400 € pour un coût total d'opération de 37 339,95€ HT.

Ce projet a pour objet la création de 12 emplacements de stationnement vélos en consignes sécurisées sur les sites du Château Gallieni à Fréjus et sur le parc d'activités Epsilon 1 à Saint-Raphaël.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prime Alvéole +	14 400 €	38,6%
Autofinancement :	22 939,95 €	61,4%
<hr/>		
Investissement Total HT :	37 339,95 € HT	100%

Article 2 :

D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget Principal de l'exercice 2025.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et Madame le Chef du service de gestion comptable de la Trésorerie de l'Estérel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Draguignan, et publiée dans les formes réglementaires.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Fait à Saint-Raphaël,

Le Président

Frédéric MASQUELIER